PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 3.12***
Chrono 14824

Rapporteur ***: Monsieur Philippe PRADAL***

Service ***:*** **DGAR - Direction Administrative et Financière**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Bilan de la gestion des services communs - Exercice 2020.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 43.3 du Conseil municipal du 23 décembre 2018 portant approbation de la convention de gestion des services communs entre la Métropole, la ville de Nice et son Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les délibérations n° 42.3 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 et n° 3.25 du Conseil municipal du 27 mai 2021 portant respectivement approbation des avenants n° 1 et n° 2 à cette convention,

Vu l'avis du comité de validation de la mutualisation, en séance du 22 novembre 2021 relatif au bilan 2020 de la gestion des services communs,

Considérant que la convention précitée prévoit, en son article IX, la réalisation d'un bilan annuel sur la gestion des services communs,

Considérant que ce bilan annuel, après approbation par le comité de validation de la mutualisation, doit être présenté aux organes délibérants des parties prenantes à la convention,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **prendre acte du bilan annuel de la gestion des services communs.**